



COMMUNE
DE
CENAC ET SAINT JULIEN
DORDOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

024-212400915-20251006-2025_39-DE
Reçu le 09/10/2025

N° 39/2025

Nombre de conseillers
en exercice : 14

présents : 12

votants : 13

L'an deux mille vingt cinq

Le 06 octobre

Le Conseil Municipal de la Commune de CENAC ET SAINT JULIEN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Mme Joëlle DEBET-DUVERNEIX, Maire.

Date de la convocation du conseil : 02 octobre 2025

Secrétaire de séance : Martine CONSTANT

PRESENTS : M Mmes Joëlle DEBET DUVERNEIX, Eric CHERON, Martine CONSTANT, Stéphane ALVES DE MATOS, Jean-Luc BRUGUES, Philippe BOISSON, Claudia STAUBMANN, Frédéric VARGUES, Anaïs SARDAN, Françoise JOUVE, Sylvie JUIF, Serge AZAM.

EXCUSES : Maxime DE FREITAS a donné procuration à Joëlle DEBET DUVERNEIX, Daniel MAURIE

OBJET : Agrandissement du cimetière

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 17 mars 2025, le prix d'achat des parcelles AE 183 et 184, pour l'agrandissement du cimetière, a été fixé à 1€/m².

Selon le bornage du 28.08.2025, les surfaces achetées par la commune ont été définies, comme suit :

- 609m² de la parcelle AE 183, qui devient la parcelle AE 244
- 384 m² de la parcelle AE 184 qui devient la parcelle AE 246

Suite à ce bornage, le droit de préemption a été levé sur le reste des surfaces parcellaires non concernées par l'achat de la Commune, par le biais d'une convention tripartite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le bornage ci-dessus établi, induisant l'achat d'une **surface totale de 993m²** pour l'agrandissement du cimetière, au prix de **1€/m²**.

A CENAC ET SAINT JULIEN, Le 07 octobre 2025
Pour extrait certifié conforme

Mme La Maire, Joëlle DEBET-DUVERNEIX

